

C-NQ-01 BEP			
COS	0,50	CUS	1,10
CSS	0,90	DL	-

C-NQ-02 HAB-1			
COS	0,35	CUS	0,60
CSS	0,65	DL	15
			10

C-NQ-03 HAB-1			
COS	0,35	CUS	0,60
CSS	0,65	DL	15
			8

C-NQ-04 HAB-1			
COS	0,35	CUS	0,65
CSS	0,65	DL	12

C-NQ-05 HAB-1			
COS	0,35	CUS	0,65
CSS	0,65	DL	12

C-NQ-06 HAB-1			
COS	0,35	CUS	0,65
CSS	0,55	DL	8

F-NQ-01 HAB-1			
COS	0,35	CUS	0,70
CSS	0,55	DL	8

PAP N° 17 068/30C HAB-1			
COS	0,30	CUS	0,57
CSS	0,47	DL	24
			14

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HAB-1 zone d'habitation 1
- MIX-1 zone mixte villageoise
- MIX-2 zone mixte rurale
- BEP Zones de bâtiments et équipements publics
- Zones d'activités
 - ECC-1 zone d'activités économiques communale type 1
 - ECC-2 zone d'activités économiques communale type 2
 - ECC-3 zone d'activités économiques communale type 3
 - ECC-4 zone d'activités économiques nationale
- GARE Zones de gares ferroviaires et routières
- REC Zones de sport et des loisirs
- JAR Zones de jardins familiaux

Zones destinées à rester libres

- AGR zone agricole
- FOR zone forestière
- PARC zone de parc public
- VERD zone de verdure

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER "NOUVEAU QUARTIER"

Numéro du PAP NQ			
Dénomination de la ou des zones			
COS	max.	CUS	max.
	min.		min.
CSS	max.	DL	max.
			min.

ZONES SUPERPOSEES

- Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
 - BC-NQ-01 numéro de zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
 - Zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" plan d'aménagement particulier approuvé suivant loi 2004
 - PAP N° 17 074/30 numéro de référence de l'approbation du Ministre ayant l'aménagement communal et le développement urbain dans ses attributions
- Zones d'aménagement différé
- Zones de servitude "urbanisation"
 - 1 zone de servitude "urbanisation" type 1 - liaison verte et protection des cours d'eau
 - 2 zone de servitude "urbanisation" type 2 - espace libre et loisirs
 - 3 zone de servitude "urbanisation" type 3 - intégration paysagère
 - 4 zone de servitude "urbanisation" type 4 - tampon
 - 5 zone de servitude "urbanisation" type 5 - infrastructures techniques
 - 6 zone de servitude "urbanisation" type 6 - topographie
 - 7a zone de servitude "urbanisation" type 7a - zone de submersion et couloir de ventilation
 - 7b zone de servitude "urbanisation" type 7b - fonction écologique et renaturation
 - 8 zone de servitude "urbanisation" type 8 - préservation de l'existant
 - 9 zone de servitude "urbanisation" type 9 - protection des structures ligneuses
- Secteurs protégés d'intérêt communal
 - secteur protégé de type "environnement construit"
 - bâtiment protégé au niveau communal
 - gabarit protégé au niveau communal
- Zones à risques concernant la prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (selon autorisation commodo-incommodo de ITM)

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS LEGALES, REGLEMENTAIRES OU ADMINISTRATIVES SPECIFIQUES RELATIVES

- à la protection de la nature et des ressources naturelles
- au patrimoine culturel (liste des immeubles et objets bénéficiant des effets de classement comme patrimoine culturel national ou inscrits à l'inventaire supplémentaire)
- aux réseaux d'infrastructures de transport national (loi du 22 décembre 1995 portant sur le reclassement de la voirie)
- aux réseaux d'infrastructures de transport national (loi du 22 décembre 1995 portant sur le reclassement de la voirie) - piste cyclable

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE
PCF 003+024 DU 2013 - ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- un Pflsch TOPONYME

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

BD-TOPO (ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE BD-L-TC 18378 EDITION 2008)
ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX

- BATIMENT EXISTANT (BD-TOPO / ORTHOPHOTOS / VISITE DES LIEUX)
- BATIMENT DEMOLI (ORTSBEGEHUNG)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / RUISSEAU
- COURBE DE NIVEAU

LES DONNEES DE LA BD-TOPO, DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DES LIEUX NE SONT PAS EXPRIMEES SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL (PLAN CADASTRAL NUMERISE PCF 003+024), ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

POUR DES RAISONS DE LISIBILITE DES NUMEROS DE PARCELLE DU PCN NE SONT PAS REPRIIS DANS LE PRESENT DOCUMENT.

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE KÄERJENG

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE KÄERJENG
24, RUE DE L'EAU 4920 BASCHARAGE LUXEMBOURG
TELEPHONE 500 552 - 1

MAITRES D'ŒUVRE
DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
15B, BD GRANDE OUCHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 203 898 - 1
FLANDRISCHER STRASSE 4 50874 COLOGNE ALLEMAGNE
TELEPHONE 0211925 888-0

SAISINE CONSEIL COMMUNAL

VOTE CONSEIL COMMUNAL

AVIS COMMISSION D'AMENAGEMENT

ACCORD MINISTERE DES AFFAIRES INTERIEURES

ACCORD MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DE LA BIODIVERSITE

MODIFICATIONS			
j	09.2024	LG	modification et adaptation des bâtiments et gabarits protégés - adaptations suivant avis ministériel ref. 30C0172024
i	12.2022	LG	modification Clemency zone de servitude urbanisation - type 7a selon avis du Ministère de l'intérieur du 25 octobre 2022
h	05.2021	LG	modification Beschfest à Bornmelscheuer - zone BEP et zone ZSU-9
g	22.01.19	BG	modifications suite au jugement (40380C) de la Cour administrative - ZSUs à Clemency
f	24.08.18	BG	modifications suite à l'avis (30C0132018) du Ministère de l'intérieur du 20.05.2018 - PAP-LI-NQ-0203 à Linger
e	05.03.18	BG	modification ponctuelle PAG "CJUS min.", "PAP-LI-NQ-0203", "PAP-BC-NQ-04"
d	21.02.17	FH	modification ponctuelle PAG "top der Eeschweiss" à Clemency
c	20.10.16	FH	modification ponctuelle PAG "centre Clemency"
b	17.12.15	FH	modifications suite à l'arrêté (30C0102014) du Ministère de l'intérieur du 07.12.2015
a	17.04.15	FH	modifications suite à l'avis (30C0102014) de la commission d'aménagement du 27.1.2015, l'avis (82.248/CL) du département de l'environnement du 21.1.2015 et aux réclamations

PHASE DE PLANIFICATION

PROJET POUR APPROBATION DU MINISTRE

OBJET

PARTIE GRAPHIQUE PARTIE NORD
Version coordonnée

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	CH	12.09.2014	1207	G - 0 1 - 0 2	j
RESP.				FORMAT 117,0 / 51,5 CM	

© ORIGINE FOND DE PLAN : ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE - TOUS DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE PCF 003+024 (2013) / BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG 2008_18378 (ORTHOPHOTOS 2012_34-20) (2010)

